

Le 10 mars 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 mars 2020 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Vicky Cloutier – district #3  
Patrick Beauchamp – district #4  
Barbara Legault – district #5  
Tony Victor – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy – district #2

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 février 2020
- 3.- Adoption des comptes à payer au 29 février 2020

#### ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 260-07-20 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 5.- Patrouille Canine Alexandre Roy Enr./renouvellement du contrat pour le contrôle animalier sur le territoire/autorisation
- 6.- Sécurisation de la rampe de mise à l'eau lors de la période de crue/entente avec les propriétaires du lot 2 126 225/mandat et autorisation de signature
- 7.- Entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide entre le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et les municipalités de la MRC de Deux-Montagnes/autorisation de signature
- 8.- Gestion de personnel/inspectrice en urbanisme et en environnement à l'essai/engagement

#### LOISIRS

- 9.- Fête Nationale/demande d'aide financière

#### VOIRIE

- 10.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue/acquisition de palplanches/autorisation de paiement
- 11.- Première phase de la programmation TECQ (2019-2023)/adoption
- 12.- Travaux de réfection de la 48<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et le boulevard Proulx)/étude préliminaire/mandat
- 13.- Travaux de réfection de la 59<sup>e</sup> Avenue (entre la 38<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy) incluant l'analyse de la problématique de refoulement de la station de pompage Loiseau/étude préliminaire/mandat
- 14.- Travaux de réfection du boulevard Proulx (entre la 60<sup>e</sup> Avenue et la Marina Bobino)/étude préliminaire/mandat
- 15.- Travaux d'aménagement d'une intersection au coin de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle/soumissions par appel d'offres public/autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 16.- Remplacement de la génératrice de la station de pompage 32<sup>e</sup> Avenue/  
soumissions par invitation/rejet
- 17.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 18.- Communication de Madame la maire
- 19.- Communication des conseillers
- 20.- Période de questions
- 21.- Levée de la séance

20-03-042 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-043 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 11 février 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-044 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2020

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 29 février 2020 au montant de 47 691,01 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 29 février 2020 au montant de 824 183,55 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-045 ADOPTION/RÈGLEMENT 260-07-20 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement de la manière et dans le délai prévus par la LERM, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 11 février 2020, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 260-07-20 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement numéro 260-07-20 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 260-07-20

CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

---

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Pointe-Calumet doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 février 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 260-07-20, QUE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ SOIT LA SUIVANTE :

ARTICLE 1: Le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

**Avis aux lecteurs :**

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

**District électoral numéro 1: (822 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et de la limite municipale est, cette limite, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), le prolongement de la ligne arrière de la 29<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 2: (715 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et de la ligne arrière de la 29<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), le prolongement de la ligne arrière de la Montée de la Baie (côté est), cette ligne arrière et la limite municipale nord, jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 3: (730 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et de la ligne arrière de la Montée de la Baie (côté est), cette ligne arrière et son prolongement, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), le prolongement de la ligne arrière de la 48<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 4: (836 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et de la ligne arrière de la 48<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), le prolongement de la ligne arrière de la 53<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière, la limite ouest de la propriété sise au 1027, rue Simonne, la limite ouest de la propriété sise au 1020, rue Simonne, son prolongement et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 5: (873 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et du prolongement de la limite ouest de la propriété sise au 1020, rue Simonne, ce prolongement et cette limite, la limite ouest de la propriété sise au 1027, rue Simonne, la ligne arrière de la 53<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), son prolongement, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), le prolongement de la ligne arrière de la 59<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 6: (830 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (piste cyclable) et de la ligne arrière de la 59<sup>e</sup> Avenue (côté ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la limite municipale sud (lac des Deux-Montagnes), ouest et nord jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel du Québec.

**ARTICLE 2:** Le présent règlement abroge le règlement numéro 260-6-08.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

20-03-046 PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY ENR./RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la directrice générale soit autorisée à renouveler le contrat pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet avec la firme Patrouille Canine Alexandre Roy Enr., pour une période d'un (1) an, et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-047 SÉCURISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU LORS DE LA PÉRIODE DE CRUE/ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU LOT 2 126 225/ MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la sécurisation de la rampe de mise à l'eau du lot 2 126 225, et ce, lors de la période de crue;

DE mandater Me Sophie Colette Cataphard, de l'Étude des Notaires Cataphard, pour la préparation de l'entente à intervenir avec les propriétaires du lot 2 126 225;

QUE Madame la maire et la directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente et tout autre document relatif à ce dossier.

Il est entendu que les frais de reliés à ce dossier sont à la charge de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-048 ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE ENTRE LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides désire mettre en place une entente de collaboration avec les municipalités de la MRC de Deux-Montagnes afin d'améliorer la coordination des interventions auprès des personnes qui souffrent d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide et à garantir aux personnes, vivant dans ces conditions, la référence et l'accès à des services d'aide;

CONSIDÉRANT QUE cette décision tend à préciser les rôles et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes qui œuvrent au niveau de ce type de problématique;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes affectées par ce type de problématique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire assurer une prestation de services de qualité en matière de santé et de sécurité pour le bien-être de sa population;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE le Conseil municipal désigne Monsieur Samuel Bleau-Caron, à titre de représentant de la Municipalité pour siéger sur le comité de suivi de l'entente de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-049

GESTION DE PERSONNEL/INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À L'ESSAI/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'ENGAGER Madame Katrine Mallet, à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement à l'essai, suivant un horaire de travail de 33.5 heures par semaine, et au salaire prévu à l'annexe A « personnes salariées régulières – cols blancs » de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, effectif le 23 mars 2020;

D'AUTORISER l'inspectrice en urbanisme et en environnement à agir en tant qu'inspectrice des bâtiments et à délivrer des constats d'infraction aux contrevenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-050

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

031

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-051

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES ENTRE LA 13<sup>E</sup> ET LA 18<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 25<sup>E</sup> AVENUE/ACQUISITION DE PALPLANCHES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 314 646,38 \$ (taxes incluses), à la firme NUCOR Skyline, lequel représente le paiement pour l'acquisition de palplanches, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> avenue et de la 25<sup>e</sup> avenue.

La présente dépense est assumée en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-052

PREMIÈRE PHASE DE LA PROGRAMMATION TECQ (2019-2023)/ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE la Municipalité s'engage à :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-053 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 48<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOULEVARD PROULX)/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 24 février 2020 de la firme Groupe Civitas Inc., pour l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux de réfection de la 48<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et le boulevard Proulx), pour un montant forfaitaire de 11 500 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-054 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 59<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 38<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY) INCLUANT L'ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE DE REFOULEMENT DE LA STATION DE POMPAGE LOISEAU/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 24 février 2020 de la firme Groupe Civitas Inc., pour l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux de réfection de la 59<sup>e</sup> Avenue (entre la 38<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy) incluant l'analyse de la problématique de refoulement de la station de pompage Loiseau, pour un montant forfaitaire de 15 750 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-055 TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD PROULX (ENTRE LA 60<sup>E</sup> AVENUE ET LA MARINA BOBINO)/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 24 février 2020 de la firme Groupe Civitas Inc., pour l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Proulx (entre la 60<sup>e</sup> Avenue et la Marina Bobino), pour un montant forfaitaire de 9 000 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-056 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION AU COIN DE LA MONTEE DE LA BAIE ET DU BOULEVARD DE LA CHAPELLE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une intersection au coin de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-03-057 REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE 32<sup>E</sup> AVENUE/SOUMISSIONS PAR INVITATION/REJET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation, dans le cadre du remplacement de la génératrice de la station de pompage 32<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Le Groupe Roger Faguy Inc.	41 276,03 \$
Wajax génératrice Drummond	44 315,88 \$
Drumco Énergie Inc.	47 682,49 \$

CONSIDÉRANT QU'UN vice de procédure a engendré le rejet des soumissions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE les soumissions reçues en date du 7 février 2020, dans le cadre du remplacement de la génératrice de la station de pompage 32<sup>e</sup> Avenue, soient rejetées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-03-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h41, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale